



S-Pension

Récoltez dès maintenant les fruits de votre pension !

La prévoyance-vieillesse avec déduction fiscale.

Pour vous aider à maintenir votre niveau de vie lors de votre retraite, Spuerkeess vous offre la possibilité de vous constituer un complément de pension disponible pour votre retraite par la souscription d'un contrat S-Pension.

S-Pension vous permet d'**épargner pour demain tout en bénéficiant aujourd'hui de déductions fiscales.**

Le législateur encourage votre initiative de souscrire un contrat de prévoyance-vieillesse par des déductions fiscales sous certaines contraintes réglementaires, dont notamment :

- › être contribuable personne physique résidente au Luxembourg, ou assimilé,
- › avoir moins de 65 ans,
- › souscrire un contrat pour une durée minimale de 10 ans,
- › remboursement au plus tôt à l'âge de 60 ans et au plus tard à l'âge de 75 ans,
- › montant annuel maximal déductible par contribuable : EUR 3.200.

A l'échéance du contrat, vous pouvez choisir entre :

- › un remboursement unique des fonds accumulés,
- › un remboursement sous forme d'un capital unique jusqu'à maximum 50 % des fonds accumulés et, pour le solde, sous forme d'une rente viagère mensuelle,
- › un remboursement des fonds accumulés sous forme d'une rente viagère mensuelle.

Vous payez **moins d'impôts aujourd'hui, mais également à l'avenir, lors de la phase de remboursement :**

- › le remboursement sous forme de capital est imposé au demi-taux global, le taux global étant votre taux d'imposition moyen,
- › la moitié du montant de votre rente viagère mensuelle est exemptée d'impôts.

Vous pouvez alimenter votre contrat S-Pension par prélèvements automatiques ou faire des versements réguliers ou ponctuels. Vous n'avez pas d'obligation de verser de l'argent chaque année.

Vos versements sont investis dans la SICAV LUX-PENSION de Spuerkeess qui comporte plusieurs compartiments et qui vous permettent d'opter pour la politique d'investissement de votre choix.

Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez
www.spuerkeess.lu

